



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance automobile

Question écrite n° 97702

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le système des assurances automobiles. En effet, il apparaît aujourd'hui que n'importe quel conducteur voulant assurer sa voiture après une certaine période de non assurance se voit taxer d'un « surpris jeune conducteur ». Cette disposition mise en place par les compagnies d'assurance automobile dissuade nombre de conducteurs de contracter une assurance, par manque de moyens financiers. Elle lui demande s'il ne serait pas nécessaire d'interdire de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97702

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6358